Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au maire par le Conseil Municipal (Délibération du 5 juillet 2021)

Décision n° 1 Annulée par décision N° 21-2025	Décision de retenir AGETHO Conseils, 35-37 Rue L. Rousier à Alençon, pour établir un diagnostic immobilier pour un montant de 550 € HT soit 660 € TTC.
Décision n° 2	Décision de retenir DEMO TP pour les prestations d'hydrocurage des réseaux d'eaux pluviales Rue Croix de Son, Rue St Lambert, Rue des Poulies et Rue des Cocher pour un montant forfaitaire total 1 104 € HT.
Décision n° 3	Décision de retenir PERCHE INFO pour les prestations d'assistance et de téléassistance pour un an renouvelable, dans la limite de 45 h annuelles, pour un montant forfaitaire total 3 693.60 € TTC.
Décision n° 4	Décision de souscrire avec SOFTICA un contrat annuel pour les prestations de maintenance des portes automatiques du Marché Couvert pour un montant total 3 460 € HT
Décision n° 5	Décision d'accepter la proposition de l'atelier ARCOP pour la mise en place d'une étude pour réaliser les travaux sur 30 œuvres huile sur toile et 5 œuvres sur papier de la collection de G. Bedez pour un montant total de1 344€ TTC.
Décision n° 6	Décision d'accepter la proposition d'ELAIRGIE pour la pose d'un ballon d'eau chaude à la cantine de l'école A. Briand pour un montant total de 672 € TTC.
Décision n° 7	Décision de confier l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur multi énergie sur la commune à l'association régionale Normandie BIOMASSE NORMANDIE 18 rue d'Anjou à Caen, pour un montant total de 26 820 € HT soit 32 184 € TTC composés des prestations techniques (22 620 € HT) et les prestations juridiques (4 200 € HT
Décision n° 8	Décision de confier à Flora Software la formation à distance de l'agent qui travaille sur les données des collections du Musée Percheron pour un montant de 500 € TTC pour 2 jours de formation.

Décision n° 9 — Décision de confier à Kévin Olivier l'intervention dans la cage d'escalier du cinéma pour la réfection des 3 murs en chaux pour un montant de 3 500 € HT soit 4 200 € TTC.

Décision n° 10 — De valider pour réalisation les deux avants-projets d'effacement des réseaux Eclairage Public et télécom rue Croix de Son et des réseaux Basse-Tension, Eclairage Public et télécom rue Saint Lambert, pour un montant total de 123 931 € TTC

Décision n° 11 — De signer le devis avec Trophées Diffusion SARL pour la fourniture de 150 médailles en epoxy gravés avec le logo de la ville pour un montant total de 1 300 € HT soit 1 560 euros TTC.

Décision n° 12 — De retenir SOLMUR à Bihorel (76420) pour la fourniture de peinture destinée à la réfection de chalets de Noël pour un montant de 792.87 € HT soit 951,44 € TTC.

Décision n° 13 — de retenir GUIVOUX MATERIEL, Mortagne au Perche, pour la fourniture de matériaux destinés à la réfection des chalets de Noël pour un montant total de 4 125.23 € HT soit 4 950.28 € TTC.

Décision n° 14 — de confier le programme architectural, technique et muséographique du musée de Mortagne au Perche au cabinet IN EXTENSO, Boulogne Billancourt (92100) pour un montant total de :

- Tranche ferme : 79 950 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 20 700 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 29 750 € HT

Décision n° 15 — De confier pour une période de 4 ans (2026 – 2029) l'assistance à maitrise d'ouvrage à KEE NERGY pour la passation et le suivi d'un marché de fourniture d'énergie pour un montant de 682.29 €.

Décision n° 16 — De signer les devis avec EUROFEU, 475 rue de l'Odon, 14790 Mouen, pour plusieurs sites, à savoir :

- Cinéma pour un montant de 201.67 TTC
- Local de l'association Lutille pour un montant de 74.85 € TTC
- Mairie pour un montant de 237.67 € TTC
- Services techniques pour un montant de 605.02 € TTC
- Club house du tennis pour un montant de 100.84 € TTC

Décision n° 17 — De faire intervenir La Scetec pour le remplacement d'un radiateur à la mairie pour un montant de 1 372.56 € TTC.

Décision n° 18 — D'achat de fertilisants et de gazon auprès de Terradis pour le terrain de football pour un montant de 2 663.45 € TTC.

Décision° 19	D'Achat auprès de Kabelis de gazon pour le cimetière pour un montant de 799.50 € TTC.
Décision n° 20	D'accepter la proposition de l'atelier ARCOP pour la restauration de 30 œuvres huile sur toile et 5 œuvres sur papier de la collection de G. Bedez pour un montant total de 14 580 € HT soit 17 496 € TTC.
Décision n°21 *Annule et remplace la décision n° 01-2025*	De retenir AGETHO Conseils, 35-37 Rue L. Rousier à Alençon, pour établir un diagnostic immobilier pour un montant de 1120 € HT soit 1344 € TTC.
Décision n° 22	de retenir AGETHO Conseils, 35-37 Rue L. Rousier à Alençon, pour établir un diagnostic immobilier sur le site du Carré du Perche pour un montant de 1525 € HT soit 1830 € TTC.
Décision n° 23	de signer le contrat avec SOCOTEC pour la vérification des installations électriques au marché couvert pour un montant de 221€ HT soit 265.20€ TTC.
Décision n° 24	d'acquérir auprès de Dynatech Industries, 34 rue Parmentier, Chandres, 28630 SOURS, un véhicule IVECO Eurocargo pour un montant de 32 083.33 € HT soit 38 500 € TTC.
Décision n° 25	de signer le devis de Perche Loisel Motoculture, La Gare, 61400 Mortagne au Perche, pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée d'occasion pour un montant de 5 000 € TTC.
Décision n° 26	d'acheter une autolaveuse auprès de Sodipren pour un montant de 2 178.57 € HT soit 2 614.28 € TTC.
Décision n° 27	d'acheter un Jeu à ressort « Coquelicot » pour les enfants de 2 à 8 ans auprès de MAVASA à Changé pour un montant de 985 € HT soit 1 182€ TTC.
Décision n° 28	DM n° 1 : procéder au virement de crédits suivants : • Ajustement des crédits à l'opération n° 549 « Aménagement extérieur ancien collège SEGPA », afin de participer financièrement aux travaux d'aménagement de la cour de l'hôtel de Puisaye • Augmentation des crédits de l'opération n° 162 « véhicule » afin d'acquérir un véhicule d'occasion de marque IVECO.
Décision n° 29	de faire installer par les Ets LAFITTE une borne électrique sur le parvis de la médiathèque pour un montant de 7 474.40 € HT soit 8 969.28 € TTC

Décision n° 30 de signer le devis de l'entreprise OTIS pour un montant de 3015 € HT soit 3618€ TTC

Décision n° 31 d'achat de produits d'entretien professionnels auprès de SEHYMA à Caen pour un montant de 1 729.31 € HT soit 2 075.17 € TTC.

Décision n° 32 d'achat de vêtements et chaussures de travail auprès de Stéol à Quittebeuf pour un montant de 1 030.32 € HT soit 1236.38 € TTC.

Décision n° 33 d'achat de fertilisants pour les terrains de football aurpès de Bio3G France à Merdrignac pour un montant de 1 593.48 € HT soit 1879.25 € TTC.

Décision n° 34 de faire remplacer par La Scetec la chaudière du stade pour un montant de 9 653.28 € HT soit 11 583.94 € TTC.

Décision n° 35 de confier la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de dispositifs de vidéo protection à VIDEO CONCEPT, 22 Mail Pablo Picasso à Nantes 44000, sur la base de :

- 5 800 euros HT soit 6 960 euros TTC pour la tranche ferme
- 3 770 euros HT soit 4 524 euros TTC pour la tranche optionnelle.

Décision n° 36 d'accepter la proposition de la Fabrique des Signes, 1 rue de Strasbourg à Cherbourg (50130) pour la scénographie de l'exposition Bedez/Auffray qui aura lieu à l'automne 2025 pour un montant total de 4 666.67 € HT soit 5 600 € TTC.

Décision n° 37 de retenir la proposition de Dex Net pour le nettoyage des fientes dans les combles de l'église Notre Dame pour un montant de 10 180 € HT soit 12 216 € TTC.

Décision n° 38 de retenir l'offre du Cabinet de maîtrise d'œuvre BMAP (27320) pour le nettoyage des combles de l'église Notre Dame et de signer l'acte d'engagement dont l'objet est le diagnostic complet de l'édifice pour un montant de 42 185 € HT soit 50 622 € TTC.

Décision n° 39 d'acheter 10 bancs publics auprès de MAVASA à Changé pour un montant de 2450 € HT soit 2 940 € TTC.

Décision n° 40 de l'achat d'une débroussailleuse Stihl auprès d'Espace Emeraude pour un montant 1 025 € HT soit 1 230 € TTC.

Décision n° 41 de l'achat de fertilisants pour le jardin public auprès d'Echo Vert à St Aubin sur Gaillon (27600) pour un montant de 669.50 € HT soit 747.35 € TTC.

Décision n° 41 de confier l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet à la société FMA pour une prestation pyrotechnique comprenant le tir et la sonorisation pour un montant de 6 200 € TTC.

Décision n° 42 d'accepter le devis MEFRAN Collectivités pour la fourniture de tables rondes pliantes destinées au marché couvert pour un montant de 2 203.04 € HT soit 2 643.65 € TTC.

Décision n° 43 De signer avec le TE61 la convention individuelle de renouvellement de luminaires supérieurs à 1500 W par des luminaires Led pour un montant total de 65 789.46 HT soit 69 078.93 €TTC (pour 91 luminaires).

Décision n° 44 De signer avec le TE61 la convention individuelle d'investissement d'éclairage public pour le dépannage d'une armoire pour un montant de 415.80 € HT soit 436.59 € TTC.

Décision n° 45 D'accepter la proposition de la Fabrique des Signes, 1 rue de Strasbourg à Cherbourg 50130 pour la conception et la fabrication de supports pour l'exposition Auffray/Bedez pour un montant de 1 040 € HT soit 1 248 € TTC.

Décision n° 46 D'accepter la proposition de la société Actilev, 112 bis rue Haute de Crouin à Cognac (16100) pour l'achat de bacs de transport et de stockage des pièces de collections pour le musée percheron pour un montant de 1 349.08 € HT soit 1 618.90 € TTC.

Décision n° 47 D'accepter la proposition de la société CXD France, 1 Avenue Louison Bobet à Fontenay-sous-Bois (94120) pour l'achat de boites en polypropylène pour le musée percheron pour un montant de 740.04 € HT soit 888.05 € TTC.

Décision n° 48 D'accepter la proposition de la société Klug Conservation pour l'achat de boites cassettes pour le musée percheron pour un montant de 789.55 € HT soit 939.56 € TTC.

Décision n° 49 D'accepter la proposition de Manutan pour l'achat de 5 rayonnages pour le musée percheron pour un montant de 2 141.19 € HT soit 2 569.43 € TTC.

Décision n° 50 D'accepter la proposition de RAJA 16 rue de l'Etang, Zi Paris Nord 2, 95977 Roissy CDC Cedex pour l'achat d'un chariot pour le musée percheron pour un montant de 239.30 € HT soit 293.16 € TTC.

Décision n° 51 D'accepter la proposition de Toutembal 1101 ZA des Hautes Vallées à Octeville sur Mer (76930) pour l'achat de plaques de carton ondulé et de mousse pour le musée percheron pour un montant de 276.16 € HT soit 331.39 € TTC.

Décision n° 52 d'accepter le devis de BCD Jeux Collectivités, Chemin des Ardelets – 11400 Saint Papoul pour la fourniture d'un baby foot et de jeux géants destinés à équiper le marché couvert pour un montant de 2 172.69 € HT soit 2 607.25 € TTC.

Décision n° 53 — De retenir PERCHE INFO pour le remplacement de matériel informatique obsolète pour la mairie, à savoir la fourniture et l'installation :
- de 3 postes informatiques pour un montant total 3 637.67 € HT soit 4 365.20 € TTC
- d'une imprimante pour un montant de 441.67 € HT soit 430 € TTC

Décision n° 54 — De retenir la proposition de l'entreprise BEQUET pour l'intervention sur la gouttière de la médiathèque pour un montant total de 1 508.05 € HT soit 1 809.66 € TTC.

Décision n° 55 **Annulée** — De retenir la proposition de l'entreprise GUILLET pour l'intervention de démoussage et entretien des chéneaux sur la toiture de l'église Notre Dame pour un montant total de 26 058.60 € HT soit 28 664.46 € TTC.

Décision n° 56 — De signer avec BAIE l'avenant n°1 au marché «Trottoirs 2022-2023-2024 » prolongeant le délai du marché initial d'un an.

Décision n° 57 — De signer avec ZUNINO TP l'avenant n°1 au marché «Trottoirs 2022-2023-20224 » prolongeant le délai du marché initial d'un an.

Décision n° 58 — De signer avec TRACAGE SERVICE - 72130 St Léonard des Bois, l'avenant n°1 au marché «Travaux pour la signalisation horizontale 2022-2023-2024 » prolongeant le délai du marché initial d'un an.

Décision n° 59 — *D'acheter des jardinières en bois auprès de Mavasa à Changé pour un montant de 4 780 € HT soit 5 904 € TTC.*

Décision n° 60 **Remplace décision n° 55** — De retenir la proposition de l'entreprise GUILLET pour l'intervention sur la toiture de l'église notre Dame pour un montant total de 24 927.77 € HT soit 29 913.32 € TTC.

Décision n° 61 — De retenir PERCHE INFO pour la fourniture et l'installation :
- de 2 écrans LED 24'' pour un montant total 350 € HT soit 450 € TTC
- d'une imprimante lazer pour un montant de 226 € HT soit 271.20 € TTC

Décision n° 62 — De signer les devis de Rexel à Damigny pour l'achat d'un perforateur à batterie pour un montant de 609.42 €HT soit 731.30 € TTC.

Décision n° 63 — D'accepter la proposition de la Ferme du Bourg 7 rue de la Mouse à Toiré sous Contensor (72610) pour une conférence sur la guitare électrique et la prestation de Trio Albert Rose le vendredi 20 juin 2025 à la médiathèque pour un montant de 600 € TTC.

Décision n° 64 — De signer le devis de ZUNINO TP - 61400 à St Mard de Réno, pour la réfection du réseau des eaux pluviales Rue des Lavandières pour un montant de 1984.88 € HT soit 2 381.86 € TTC.

Décision n° 65 De retenir Geodecrion, 3 avenue R. Laënnec au Mans (72000) pour l'étude géotechnique relative à la construction d'une couverture sur 2 terrains de padels pour un montant de 1 352.50 € HT soit 1 052.50 € TTC.

Décision n° 66

Décision n° 67 Décision Modification de crédit n° 2 – virement de crédit à l'opération 539 « Rénovation énergétique des bâtiments publics » pour régler la note d'honoraire du maitre d'œuvre pour 921.07 €.